

RÈGLEMENT

Concours dessins du Pays Loire Touraine 2018

« Paysage du Pays Loire Touraine »

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre des Rencontres du Pays, le Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine propose aux enfants un concours de dessin. Il est ouvert jusqu'au 30 septembre 2018 inclus.

Ce concours a pour thème « Les Paysages de Touraine ».

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 5 à 13 ans. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif. Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4.

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Le formulaire de participation, signé par le représentant légal, doit obligatoirement accompagner chaque dessin. S'il n'est pas présent le dessin ne sera pas pris en compte.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par enfant est autorisé.

Article 4 : Envoi des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés non pliés au plus tard le 30 septembre 2018, le cachet de la poste faisant foi, par courrier à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine
Concours de dessin
Mairie de Pocé-sur-Cisse – 1^{er} étage
37530 POCE-SUR-CISSE

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1 : 5 à 6 ans

Catégorie 2 : 7 à 9 ans

Catégorie 3 : 10 à 13 ans

Article 5 : Droits d'auteur

En signant le formulaire de participation, le représentant légal certifie que son enfant est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication du Pays Loire Touraine (site internet, Facebook, carte de vœux et autres publications). Le Pays Loire Touraine s'engage à mentionner les nom et prénom de l'auteur de la photo.

Article 6 : Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Lots

Six lots seront décernés à l'issue du concours de dessin, deux dans chacune des catégories d'âge des participants.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Une remise de prix sera organisée.

Article 8 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Article 10 : Responsabilité

Le Pays Loire Touraine ne pourra être reconnu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.